

Paris, 13 mars 2012



Aérodrome de Toussus-le-Noble : Bruitparif publie les résultats de sa campagne de mesure du bruit

Pour permettre de disposer d'informations objectives de caractérisation des nuisances sonores générées par l'activité des aérodromes d'aviation légère en Ile-de-France, Bruitparif a mis en place un programme pluriannuel de mesure.

La première campagne de ce programme a permis d'étudier finement l'environnement sonore de 9 sites autour de l'aérodrome de Toussus-le-Noble (78), aérodrome qui comptabilise un trafic de l'ordre de 102 000 mouvements par an (source : ADP - 2010).

Les résultats ont été présentés le 12 mars 2012 aux représentants des différents collèges (associations de défense des riverains, collectivités territoriales, associations des usagers de l'aérodrome, ADP, DGAC, Préfecture...) qui constituent le comité de suivi de la charte de l'environnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble et qui avaient été associés en amont notamment lors de la phase de sélection des sites de mesure.

Une campagne sur un mois avec des matériels experts pour s'assurer de la représentativité des résultats

Les mesures ont été réalisées au printemps 2011, à une période où les nuisances sonores pour les riverains sont les plus élevées en raison d'une activité aéronautique plus soutenue et d'une présence également accrue des riverains à l'extérieur. Chaque site a fait l'objet, sur une durée d'un mois, d'une documentation très fine de son environnement sonore à l'aide de matériel expert permettant de quantifier, seconde après seconde, les niveaux de bruit, d'identifier précisément les événements acoustiques associés aux mouvements d'aéronefs et d'en décrire les caractéristiques (niveau maximum atteint, durée de l'événement, émergence par rapport au bruit de fond résiduel...).

Respect de la valeur limite réglementaire

Les résultats obtenus pour l'indicateur Lden associé au bruit des aéronefs montrent qu'aucun site ne dépasse la valeur limite réglementaire de 55 dB(A) (seule valeur limite existante).

Mise en évidence des facteurs de gêne pour les riverains

Néanmoins, les mesures ont mis en évidence que les facteurs de gêne pour les riverains sont bien présents en raison du nombre et du caractère répétitif des événements sonores liés au trafic des aéronefs qui surviennent notamment les jours de week-ends.

L'étude fait ainsi apparaître que les riverains sont soumis au cours de la période diurne (pas de trafic de nuit) à un nombre moyen journalier d'événements s'établissant entre 53 et 133 selon les sites. Le bruit du trafic aéronefs émerge par ailleurs du bruit de fond relativement modéré de ces secteurs résidentiels pendant des durées cumulées qui vont de 26 à 70 minutes par jour en moyenne selon les sites. Les niveaux moyens de bruit en présence d'aéronefs sont compris entre 57,4 dB(A) et 63,7 dB(A) selon les sites.

à
n
b
i
n
n
u
m
e
r
i
q
u
e
c
o
m
m
u
n
i
c
i
t
é

Une grande variabilité du bruit en fonction des jours et des heures

La comparaison des valeurs quotidiennes obtenues pour les différents indicateurs a permis de révéler une forte variabilité du bruit en fonction des jours. Plus de 200 événements acoustiques de type aéronefs peuvent être ainsi comptabilisés certains jours de fort trafic. Les jours de week-ends et notamment les samedis semblent les plus impactés.

L'analyse des variations horaires des indicateurs de bruit met également en évidence des périodes de « moindre bruit » à l'heure du déjeuner les jours de week-ends qui sont plus accentués que les jours ouvrables.

Différentes typologies d'exposition au bruit

L'analyse combinée des résultats obtenus pour les différents indicateurs produits a permis de hiérarchiser les sites en fonction de leurs caractéristiques d'exposition au bruit du trafic des aéronefs et de dégager cinq typologies de sites impactés (par ordre décroissant d'impact) :

- le site le plus impacté a été documenté sur la commune des Loges-en-Josas située à proximité des trajectoires des aéronefs volant aux instruments et concernée également par les aéronefs qui effectuent des tours de pistes ;
- le site situé au sud des pistes sur la commune de Toussus-le-Noble où, outre le trafic aérien, les mouvements des aéronefs au sol participent également au bruit lié à l'activité de l'aérodrome ;
- le site de la Ferme de Voisins-le-Thuit à Villiers-le-Bâcle situé directement sous les trajectoires des tours de piste ;
- les sites impactés par les tours de pistes mais qui ne sont pas situés directement sous les trajectoires, tels que ceux documentés sur certains secteurs de Villiers-le-Bâcle, Châteaufort et Magny-les-Hameaux ;
- les sites situés au sud de l'aérodrome, documentés sur les communes de Gif-sur-Yvette/Saint-Rémy-lès-Chevreuse et au sud de Magny-les-Hameaux, relativement moins impactés en nombre d'événements par rapport aux sites riverains des tours de pistes mais concernés de manière plus importante par le trafic des hélicoptères.

Un état des lieux avant l'entrée en vigueur de restrictions du trafic

Cette campagne de mesure aura permis de dresser un état des lieux objectif de l'environnement sonore autour de l'aérodrome de Toussus-le-Noble, avant l'entrée en application le 1^{er} avril prochain, de certaines dispositions de l'arrêté du 29 juillet 2011 qui visent à restreindre le trafic des aéronefs le week-end entre le 1^{er} avril et le 30 septembre pour préserver la tranquillité des riverains.

Le rapport d'étude de cette campagne de mesure est téléchargeable sur le site internet de Bruitparif : www.bruitparif.fr (Espace Ressources > Rapport d'études Bruitparif > Etudes Bruitparif).

Tous les résultats de mesure (données brutes et indicateurs) sont également consultables au sein du [site rumeur](#), plateforme interactive de diffusion des données de mesure de Bruitparif.

Bruitparif est une association loi 1901 créée en 2004 à l'initiative du Conseil régional d'Île-de-France, à la demande des associations de défense de l'environnement pour caractériser de manière objective l'environnement sonore francilien. L'association fédère les principaux acteurs de la lutte contre le bruit en Île-de-France. Dans le cadre de ses missions, Bruitparif développe le réseau de surveillance du bruit Rumeur, accompagne les acteurs publics dans la prise en compte du bruit dans les politiques d'aménagement et de transport et sensibilise les Franciliens à l'importance de la qualité de l'environnement sonore.

Contact Presse : Cathy Lazare - 01 75 00 04 13 / 06 18 15 74 63 - cathy.lazare@bruitparif.fr

Visitez notre site internet : <http://www.bruitparif.fr>

Rejoignez-nous sur twitter : <https://twitter.com/bruitparif>